

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDRE

AR Prefecture

017-211702659-20250324-D25_02_07-DE
Reçu le 26/03/2025

DÉLIBÉRATION
séance du 24 mars 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le lundi 24 mars 2025 à 19 h** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14 - Présents : 14 - Votants : 14 - Pouvoirs : 00

Date de Convocation : 12/03/2025

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine, M. VIOLET Geoffroy

Secrétaire de séance : M. GACHINAT Patrick

Délibération n° D25_02_07

Objet FESTIVITÉS - TIR DU FEU D'ARTIFICE

Positionnement de l'assemblée sur le tir d'un feu d'artifice à l'occasion de la Fête Nationale du 13 juillet 2025

M. le Maire rappelle qu'il appartient à la commune de se prononcer sur le maintien d'un feu d'artifice lors de la prochaine Fête Nationale du 13 juillet 2025.

Certains membres de l'assemblée précisent qu'il est de tradition de proposer un feu d'artifice à l'occasion de la Fête Nationale bien que cela ait un coût financier non négligeable pour les collectivités en période d'inflation. C'est un spectacle attendu chaque année par les nombreux visiteurs de la commune, des alentours et les habitants. Il réunit bon nombre de personnes et contribue au rayonnement de la commune.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal doit se positionner sur le tir d'un feu d'artifice pour le 13 juillet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire ;

Considérant qu'il est de tradition de proposer un feu d'artifice à l'occasion de la Fête Nationale bien que cela ait un coût financier non négligeable pour les collectivités en période d'inflation ;

Considérant qu'un feu d'artifice est un spectacle attendu chaque année par les habitants de la commune et des alentours, ainsi que par les nombreux visiteurs de la commune et qu'il réunit bon nombre de personnes et contribue ainsi au rayonnement de la commune ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'organiser** le tir d'un feu d'artifice lors de la prochaine Fête Nationale du 13 juillet 2025 ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1 (M. SERVENT)

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le **26/03/2025**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **26/03/2025**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Patrick GACHINAT

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire

